

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2012

AMiO



LA BELGIQUE SOUS PRESSION EUROPEENNE

DOSSIER P. 4



ÉDITO
La Commission
européenne s'entête
dans l'erreur
P.3



ILS ACCUSENT...
Magnette,
Onkelinx,
Maystadt,
De Grauwe **P. 5 et 6**



AMiO
Drôle
d'époque
P.9

Les chômeurs à la soupe populaire...

Le 16 janvier, afin de dénoncer les nouvelles mesures en matière de chômage, la FGTB wallonne a mis en scène une fiction qui risque de devenir bientôt réalité : une distribution de soupe populaire. En 2012, le gouvernement « papillon » va considérablement appauvrir celles et ceux qui sont déjà privés d'emploi. À ce rythme, les chômeurs seront bientôt presque tous sous le seuil de pauvreté !



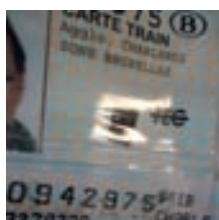
Coup d'envoi des élections sociales



Récemment a eu lieu le tirage au sort des numéros de listes pour les prochaines élections sociales. Ces dernières auront lieu entre le 7 et le 20 mai prochains au sein de plus de 6 000 entreprises du pays. Même si ces élections ne concernent pas la Fonction publique, plusieurs secteurs de la CGSP y sont impliqués. Les travailleurs devront, comme tous les quatre ans, élire leurs représentants au sein de leur conseil d'entreprise et comité de prévention et protection au travail. Cette année, la FGTB décroche la liste numéro 3.

L'abonnement de train : 2,27 % plus cher depuis le 1^{er} février

Comme chaque année, les tarifs des abonnements du chemin de fer sont adaptés au 1^{er} février. Les 2,27 % de hausse seront identiques pour tous les types de cartes trains.



Ouvriers : préavis allongés

Au 1^{er} janvier 2012, les règles de préavis vont changer pour les ouvriers. L'application par le gouvernement du texte négocié lors de l'accord interprofessionnel et rejeté par la FGTB et la CGSLB sur le rapprochement des statuts ouvrier-employé débouche sur un allongement des délais de préavis des ouvriers pour les nouveaux contrats conclus après le 1^{er} janvier 2012. Ces nouvelles règles valent pour les ouvriers contractuels de la Fonction publique.

Index de décembre 2011 : 119,01 (+3,49 %)

Index santé : 117,52 (+3,23 %).

En décembre, l'indice des prix à la consommation et l'indice santé ont augmenté, respectivement, de 0,04 et de 0,21 % par rapport au mois de novembre. Les principaux éléments qui expliquent cette évolution sont les suivants : gaz naturel (+0,055 pt), villages de vacances (+0,045 pt) et pain et céréales (+0,02 pt).

L'indice pivot pour l'indexation des allocations et des traitements des fonctionnaires n'a pas été dépassé.

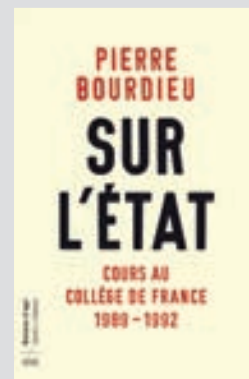


L'État de Pierre Bourdieu

Les cours au Collège de France de Pierre Bourdieu « sur l'État » viennent d'être rassemblés dans un ouvrage. Un État auquel il a consacré trois années de son enseignement. Cela produit un opus bien épais – plus de 500 pages – qui ne ressort pas vraiment de la catégorie des livres « de plage ». Mais c'est sûrement un bon livre à garder près de soi : captivant, enthousiasmant, enrichissant...

Dès l'entame d'un de ces cours, le sociologue français donne la mesure. J'ai essayé « d'analyser l'espace public, le monde de la fonction publique comme un lieu où les valeurs de désintéressement sont officiellement reconnues et où, dans une certaine mesure, les agents ont intérêt au désintéressement ».

(Éditions Seuil, Raisons d'agir éditions, Paris, janvier 2012, 658 p., 30 euros)



La Commission européenne s'entête dans l'erreur

« *Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté !* ». Beaucoup s'en rappelleront de cette phrase qui revient régulièrement dans une chanson de Guy Béart. D'autres, tenant de l'idéologie ultralibérale, ont décidé depuis pas mal de temps d'en faire une doctrine et ils entendent bien l'imposer à tous !

L'austérité inefficace

Ainsi, quand le Ministre fédéral des Entreprises publiques, Paul Magette, ose critiquer la Commission européenne en la qualifiant de « Commission de droite, ultralibérale » (ce qui n'est jamais qu'un constat évident), cela provoque une volée de « bois vert » ahurissante venant de la Commission mais aussi du Premier ministre (pour lequel nous avons de plus en plus de difficultés à définir son orientation politique). L'ex ministre des Finances (que le monde entier nous envie, paraît-il) s'écrie : « *Agresser l'Europe ne va pas nous aider* ». Et quelques politiciens et journalistes, de Flandre, qui ne veulent pas se départir de la pensée unique, y vont de leur couplet. Nous supposons ainsi que de nous laisser tondre en la fermant fera que nous tomberons dans un bonheur béat.

De manière surprenante, c'est l'ancien sénateur VLD, Paul De Grauwe (économiste libéral flamand), qui vient appuyer sans équivoque le ministre socialiste et qui, par rapport à ces réactions, déclare : « *C'est inacceptable ! Il est nécessaire et salutaire de critiquer tous ceux qui sont au pouvoir que ce soit au niveau national ou supranational* », assène celui qui enseignera très prochainement à la prestigieuse London School of Economics. « *Si la récession marchait, je serais pour mais cela ne marche pas, c'est un fait* » (voir aussi notre dossier page suivante). Mais comme il dit la vérité, il est probable que le choix de sa personne dans ce poste ne sera pas du goût de tous !

Parmi les voix qui partagent l'analyse ci-dessus, il faut citer celle de Paul Krugman, économiste américain réputé, et le célèbre économiste américain, Joseph Stiglitz (prix Nobel en 2001) qui compare l'austérité à la saignée médiévale. Celui-ci déclarait il y a peu que « *les politiques d'ajustement aux États-Unis et en Europe ne résoudre pas la crise économique. Le déficit budgétaire n'est pas à l'origine de la crise, c'est au contraire la crise qui a causé le déficit budgétaire* ».

L'économiste André Grjebine, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po) déplore : « *La logique à courte vue des gouvernements européens est d'autant plus dangereuse que, depuis Keynes, chacun sait qu'il ne faut précisément pas freiner la croissance en période de ralentissement économique* ».

Malgré tout ce qui précède, la Commission européenne, suivie par tous les bons petits soldats obéissants des États-membres, s'entête contre l'évidence et exclut toute flexibilité sur le plan budgétaire.

Attention danger !

À force de nier le modèle social européen, tout cela crée de plus en plus d'euroscéptiques parmi les Citoyens du vieux continent. La population subit les reculs sociaux et ne comprend plus ce que signifie la gauche et la droite, puisqu'ils pratiquent la même politique aveugle qui ignore l'aspect social d'une grande Europe qui, au contraire, amène le recul de la classe travailleuse, au profit du grand capital, au profit des privilégiés du système (« privilégiés », mot qui devrait plaire à EDR 1^{er}).

À force de ne plus savoir à qui se fier pour leur sauvegarde, nous disons au monde politique : « *Regardez ce qui se passe dans diverses régions de l'Europe. Les électeurs, croyant « se réfugier » auprès de leurs sauveurs, se tournent vers l'extrême droite. Vous risquez de provoquer la révolte ou le retour d'une période noire que nous pensions vouée à la disparition éternelle* ».

Faites gaffe, les urnes risquent de vous sanctionner gravement !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

La Belgique sous pression européenne

La Belgique, comme plusieurs autres pays européens, est aujourd'hui sous surveillance étroite de la Commission européenne. Une surveillance qui n'est plus tout à fait neutre et traduit une dérive néolibérale.

L'exécutif européen a aujourd'hui une empreinte libérale oppressante qui agit, souvent avec deux poids, deux mesures. Très forte quand il s'agit d'imposer un corset sur l'État, de tirer sur les fonctionnaires, de taper sur la Grèce ; très faible quand il s'agit de réguler le secteur privé ou de soutenir les services publics. Aujourd'hui, plus personne n'est dupe, et il faut appeler un chat... un chat !

Une Commission néolibérale

La Commission européenne n'est plus aujourd'hui l'organe neutre, tant vanté, et dont on peut attendre une politique européenne dynamique. Dans le passé, au nom de la liberté d'entreprendre, elle entendait casser les monopoles. Aujourd'hui, au nom de critères budgétaires, elle entend casser les États. En accentuant la pression budgétaire, l'objectif n'est pas finalement de renforcer l'efficacité de l'État, mais sous couvert d'assainissement des finances publiques, de désendettement, d'en diminuer ses ressources, son pouvoir. Une politique proprement libérale en fin de compte. Bien sûr, la Commission se défend d'un tel parti pris. « *La Commission européenne n'a pas un agenda politique dirigé quand il s'agit d'appliquer ses règles. Ces décisions*

sont basées sur une analyse ultra rigoureuse » explique un de ses porte-paroles. Mais ces propos ne résistent pas à l'examen des faits.

Le corset européen

Petit à petit, instrument par instrument, la Commission européenne a resserré sa pression, se dotant d'instruments qui vont bien au-delà d'un simple rôle de « gardien des Traités », dans lequel elle adore se draper pour mieux saper le pouvoir des États. Elle a plus que « *son mot à dire sur les budgets nationaux* » – comme elle l'explique elle-même. Elle aura demain les moyens d'exercer une véritable inquisition économique...

Examen des budgets

L'examen annuel de la croissance (EAC) 2012 expose ce que la Commission estime être les priorités de l'UE pour les 12 prochains mois en matière de politiques budgétaires et de réformes structurelles. C'est ce document qui sert de « *point de départ au second semestre européen sur la gouvernance économique* ».

Les « programmes nationaux de réforme » (sur les réformes structurelles) et les « programmes de stabilité et de convergence » (consacrés aux politiques budgétaires) que les États membres soumettront au Conseil européen de printemps (les 1^{er} et 2 mars 2012), comme chaque année, ainsi que les recommandations par pays, nouvelles ou actualisées, que la Commission présentera en juin devront être conformes aux priorités politiques formulées dans ce document. Les nouveaux outils de surveillance du « *Six Pack* » seront aussi utilisés dans le cadre du semestre européen.

Sanctions pour les rebelles

Selon les règles du *Six Pack*, les États membres qui présentent un déficit budgétaire trop important et qui ne suivent pas les recommandations européennes pour y remédier (recommandations adoptées par les « 27 » sur la base des propositions de la Commission) peuvent être soumis à des sanctions. Les pays gravement endettés (plus de 60 % du produit intérieur brut - PIB) devront également rectifier le tir : si leurs dettes ne sont pas réduites de 1/20^e par an (par rapport à la référence de 60 % et sur une moyenne de 3 ans), ces pays risqueront également des sanctions.



Une référence, pas une valeur fondamentale

Les critères fixés par le Traité de Maastricht – 3 % de déficit, 60 % d'endettement maximum... – sont aujourd'hui élevés au rang de valeur suprême, au même rang que la liberté d'expression ou le respect de la vie privée. Il faut préciser que ces critères n'ont rien de scientifique. Le déficit pourrait tout aussi bien être fixé à 2,5 % ou 3,65 %... par exemple. Ce sont des valeurs établies comme moyenne de référence. Les traités européens parlent d'ailleurs bien de « valeurs de référence ». Ce qui est significatif. Ces valeurs sont d'ailleurs contenues dans un protocole qui peut être modifié par une simple décision des Ministres, à l'unanimité. Ces critères ne sont donc pas une valeur constitutionnelle suprême, comme le prétendent la Commission et certains responsables politiques à l'instar la Chancelière allemande Angela Merkel.

Surveillance renforcée

Estimant que cela ne suffisait pas, la Commission a proposé un nouvel instrument, en novembre 2011, qui renforce encore la surveillance économique et budgétaire. Un règlement qui a l'avantage de s'appliquer, directement, sans transposition, donc sans avis des parlements nationaux. Selon ce texte, les États membres devraient présenter à la Commission leurs projets de budget à la même période chaque année. Et

la Commission aurait « *le droit de les analyser et, le cas échéant, d'émettre un avis à leur sujet* ». Elle pourrait « *demander leur révision au cas où elle estimerait qu'ils manquent gravement aux obligations politiques fixées par le pacte de stabilité et de croissance* ». La Commission propose aussi « *un suivi plus étroit et des obligations d'information pour les pays de la zone euro soumis à une procédure pour déficit excessif, à appliquer de manière continue tout au long du cycle budgétaire* ». Les États membres de la zone euro seraient également tenus de mettre en place « *des conseils budgétaires indépendants et de fonder leurs budgets sur des prévisions indépendantes* ». On peut se demander à quoi servent alors les parlements nationaux, la démocratie et les partis politiques ?

Règle d'or

Dans cette liste, n'oublions pas le Traité actuellement débattu au sein de la zone euro. Ce « Pacte budgétaire », ébauché en décembre, prévoit l'inscription d'une règle d'or dans la Constitution – interdisant un budget en déficit de plus de 0,5 % du PIB. Il permet l'application de sanctions automatiques en cas de déficit excessif (plus de 3 % du PIB). La Commission européenne aura mandat de suivre et d'évaluer les projets budgétaires. Elle pourra demander un correctif au budget si elle estime que les critères de Maastricht ne sont pas respectés. Mais il n'y a aucune mesure pour la croissance économique et aucun contrôle démocratique. Les gouvernements ont bien pris soin également d'exclure le Parlement européen du processus de décision. L'opposition française, par la voie du candidat socialiste aux présidentielles, François Hollande a déjà annoncé, le 22 janvier, son intention de renégocier ce texte...

Deux poids, deux mesures

Timidité sur les agences de notation

Quand il s'agit de réguler le marché financier, le collège des commissaires s'avère d'une timidité à toute épreuve. La proposition de régulation des agences de notation en est un parfait exemple. Le commissaire en charge du dossier, le Français Michel Barnier, avait prévu une proposition « équilibrée » comme on dit... En gros, pas révolutionnaire. L'idée de la création d'une fondation ou agence publique de notation, avait été biffée avant même toute discussion. Parmi les mesures « fortes » envisagées, il n'en restait que quelques-unes, notamment la suspension de la notation des pays bénéficiant d'un programme d'aide européen ou du FMI ou l'interdiction de certaines concentrations. Des mesures pas spécialement farouches. Sans doute trop ! Le jour même où cette proposition devrait être adoptée, une partie du collège – surtout les commissaires libéraux – s'est opposée au nom de la compétitivité... Résultat, la proposition a été caviardée.

Raté pour les services publics

Fin décembre, la Commission européenne présente un ensemble de textes relatifs aux services publics, allant de la réforme des aides d'État aux marchés publics. Il ne manque qu'un texte à cet ensemble, le principal : un cadre global pour les services publics en Europe. « *Le président de la Commission européenne s'est, une fois de plus, soustrait à son engagement [...] pourtant réclamé de longue date par de nombreuses parties prenantes à commen-*

Ils accusent...

Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, a été un des premiers à dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Dans un entretien à la RTBF, le 12 janvier, il explique que : « *Le tour que l'Europe et la Commission européenne est en train de prendre est une mauvaise orientation. Il faut que la Commission ouvre les yeux, qu'elle enlève ses œillères néolibérales et qu'elle ait une vision pragmatique de l'économie européenne* ». Cette politique économique et budgétaire imposée aux États va nous amener à « *une récession de 15 ans* ».



« Une Commission de droite, ultralibérale »

Le ministre sait de quoi il parle. Professeur en sciences politiques, ancien directeur de l'Institut d'études européennes de l'ULB, il est spécialiste de la constitutionnalisation de l'Union européenne et des théories de la démocratie. Loin du populiste dont l'ont habillé d'un revers quelques politiques libéraux, c'est plutôt un Européen engagé, qui connaît son domaine. Il revendique ce droit à la critique. Il appelle à tenir les engagements vis-à-vis de la Commission mais aussi à lui « *tenir tête* », à l'image des « *grands États* ». Sans quoi, « *nous allons laisser dériver l'Europe dans un sens ultralibéral et nous allons préparer le divorce entre l'Europe et l'opinion publique* ».

« Serrer la vis n'est pas un projet de société »

Le ministre reçoit un renfort de poids, quelques jours plus tard. Laurette Onkelinx, dans La Libre Belgique le 20 janvier, tient à s'affirmer « *totalemment* » d'accord avec lui, malgré les critiques. « *Je suis inquiète par le corset budgétaire à tous crins... Pour moi, serrer la vis, ce n'est pas un projet de société* ». Ce corset budgétaire « *est une véritable obsession* » selon la vice-Première ministre socialiste. « *Les deux nouvelles propositions que nous avons reçues des instances européennes ne me semblent ni favorables, ni très démocratiques. [...] La Commission européenne, avant même que le budget ait été présenté aux Parlements nationaux, pourrait imposer un changement dans le budget de l'État membre si son budget, sans être en déficit excessif, varie un peu de la trajectoire qu'il avait définie. Il y a pire. Pour un pays qui n'est pas en procédure de déficit excessif mais pour lequel il y a des signaux concernant la soutenabilité de ses finances (un signal provenant d'une agence de*





cer par le Comité des Régions, le Comité économique et social européen, la Confédération européenne des syndicats ou encore le CEEP » s'exclame la Présidente de l'Inter groupe Services publics du Parlement européen Françoise Castex. Dans ces temps difficiles, « on était en droit d'attendre un signe politique fort du Président de l'exécutif européen, et non un rappel de textes déjà présentés par différents commissaires depuis le début de la législature ». On ne peut que partager ce point de vue...

Les fonctionnaires pris pour cible

Fin décembre, également, le commissaire chargé de l'Administration, Maros Sefcovic, fait diffuser un communiqué étonnant sur l'évolution des rémunérations des fonctionnaires européens. L'entame du communiqué consiste à présenter la situation, apparemment « rêvée » (!) des fonctionnaires belges, « bénéficiant d'une hausse de 3,6 % » – tandis que les fonctionnaires européens – subissant une baisse de 1,8 %. Une comparaison pour le moins tendancieuse... La base des salaires et le taux d'imposition sont largement différents. C'est comme comparer le salaire d'un joueur de

1^{ère} division à celui d'un joueur de division 3. En n'ayant pas le courage d'assumer sa politique, le commissaire se défausse sur les fonctionnaires belges.

Défausse sur le mirage grec

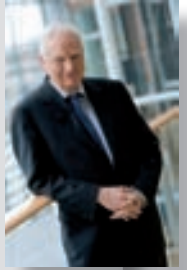
L'exécutif européen reste traumatisé par l'exemple grec, quand le déficit réel s'est révélé largement supérieur au déficit annoncé. Et tout d'un coup cette bulle a éclaté. Non pas par la clairvoyance des responsables de la Commission. Mais tout simplement parce qu'un Premier ministre, le socialiste Papandréou, a eu l'honnêteté et le courage de reconnaître le trucage. Durant des années, les responsables européens se sont laissés prendre dans ce mirage grec et n'ont rien dit, rien vu. L'office des statistiques européen (Eurostat), habilement muselé, n'a pas donné l'alerte. Personne au niveau politique européen n'a osé soulever le lièvre. Cette erreur devrait davantage être assumée. Faire porter le chapeau sur les États ou sur la Grèce n'est pas suffisant. Davantage que de contrôles sur les États, c'est le mécanisme de surveillance propre à la Commission qui n'a pas fonctionné. ■

« Serrer la vis n'est pas un projet de société »

notation, par exemple...) la Commission pourrait imposer des programmes de réformes économiques structurelles. C'est ce que j'appelle une mise sous tutelle de l'État ».

« Un manque de légitimité »

Les critiques ne sont pas isolées. Ainsi l'ex-président de la Banque européenne d'investissement, et ex-ministre Cdh, Philippe Maystadt déclare le 12 janvier à *La Libre Belgique* : « La Commission européenne manque de légitimité pour sanctionner le budget d'un État membre [...], la décision ultime [...] sera mieux acceptée si elle est prise par les chefs d'État et de gouvernement ».



« Le fondamentalisme des chiffres »

Des propos approuvés par Paul De Grauwe, économiste et ancien sénateur Open VLD. Interrogé par le quotidien flamand *De Morgen*, le 16 janvier, il vocifère. La Commission obnubilée par son « fondamentalisme des chiffres » impose des diktats mais n'en assume pas les conséquences. « Je sais qu'il y a des manières plus ou moins restrictives d'interpréter les traités. Or, je pense effectivement que la Commission fait actuellement fausse route en se montrant aussi rigide face aux impératifs d'orthodoxie budgétaire. Les mesures d'austérité aggravent la situation et font baisser encore le Produit intérieur brut (PIB). Cela diminue donc les revenus de l'État, sans forcément diminuer les déficits. Le ratio dette/PIB augmente donc puisque le PIB baisse ». Et d'ajouter « Si la récession marchait, je serais pour, mais cela ne marche pas, c'est un fait ».



« Si la récession marchait, cela se saurait »

Les mesures recommandées ne redonnent pas plus confiance : « Cela ne fonctionne pas. Le Fonds monétaire international (FMI) a sorti une étude qui prouve que "l'effet confiance" sur les marchés qui est censé être produit par les mesures d'austérité n'agit quasiment pas. Certains pays font de l'austérité depuis un an, les marchés ont-ils plus confiance en eux désormais ? Nullement. Regardez l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce, y a-t-il une confiance accrue ? Il faut étaler les programmes d'austérité sur une période plus longue, ne pas étouffer l'économie à court terme. Mais la Commission fait le contraire et vise à intensifier l'austérité face à la récession ou aux menaces de récession. » ■

Charleroi

Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra le 28 avril 2012.

Il procédera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**
mandat occupé actuellement par Alain Semal, sortant ;
- **trois vérificateurs aux comptes**
 - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
 - Léon Vanden Berge (Admi), sortant,
 - Alphonse Van Den Broecke (Cheminots), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit pour le 16 mars 2012 au Camarade Alain Laforêt, Président régional CGSP – Rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, son 1^{er} tournoi de manille le 24 février 2012. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés CGSP.

Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €.

Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Luxembourg

Dîner

La section de Jemelle organise un dîner, le 3 mars à 12h en la Salle des Variétés, place des Déportés, derrière la gare (ancienne Salle Mullens).

1. Apéritif, moules, frites, dessert, café (20 €/adulte, 12 €/enfant de moins de 12 ans).
2. Apéritif, boulettes, frites, dessert, café (10 €/adulte, 6 €/enfant de moins de 12 ans).

Inscription au plus tard le 28 février :

- Jean-Marie Capelle, 084/21 37 72 ou 0496/683 483 ;
- Florence Pansaerts, 0498/347 875 ;
- Rinaldo Eloy, 0495/285 370 ;
- Georges Louviaux, 084/31 34 49.

Paiement auprès des responsables ci-dessus ou au compte 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots 5580 Jemelle avec mention « Dîner du 3/03/2012 » ou encore le jour du dîner.

Verviers

Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Verviers se tiendra le 21 avril à 9h30.

Il procédera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**
mandat occupé actuellement par Michel Bordignon, sortant et rééligible ;
- **trois vérificateurs aux comptes**
 - Andrée Barbette (Enseignement), sortante et rééligible,
 - Mario Stipulante (AMiO), sortant et rééligible,
 - Jean-Luc Poumay (Admi), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent être présentées par un secteur professionnel régional.

Les candidat(e)s doivent signer le formulaire « *Modèle A* » pour le secrétaire régional intersectoriel ou « *Modèle B* » pour les vérificateurs aux comptes (article 49 bis-1 des Statuts de la CGSP).

Les candidatures sont à transmettre par écrit pour le 27 mars 2012 à 12h au Secrétariat régional intersectoriel CGSP, Galerie des Deux Places (3^e étage), Place Verte 12 à 4800 Verviers.

IRB Bruxelles

Congrès statutaire 2012

Dans la perspective du Congrès statutaire de l'Interrégionale de Bruxelles qui se tiendra les 5 et 6 juin prochains, les candidatures pour les mandats de Secrétaire général et de vérificateurs aux comptes ont été clôturées le 9 décembre dernier avec le résultat suivant :

- au poste de **secrétaire général** intersectoriel, le Camarade Jean-Pierre Knaepenbergh s'est porté candidat pour un nouveau mandat de quatre ans ;
- aux postes de **vérificateurs aux comptes**, trois Camarades issus de différents secteurs ont déposé leurs candidatures :
 - Rachik Mohsine (TBM),
 - Pascal Quensier (AMiO),
 - Pierre Warnon (Parastataux).

Cette étape franchie, le congrès de juin s'annonce comme celui des évolutions et de la poursuite de la dynamique d'initiative et de combat de l'Interrégionale de Bruxelles initiée depuis son essor en 2006.

La Commission Femmes de l'IRB poursuit ses travaux

Depuis sa mise en place en juin 2007, la Commission des Femmes de l'IRB a fait preuve d'un beau dynamisme, multipliant les réunions, rencontres et séminaires relatifs aux inégalités de traitement entre hommes et femmes, avec en ligne de mire, la prise en compte des problématiques de genre et l'amélioration de la situation des femmes.

C'est dans cet esprit qu'a été organisée, le 22 novembre dernier, une journée d'études sur le thème de « l'individualisation des droits sociaux et fiscaux, principe de justice entre les sexes ».

Dans son exposé d'ouverture intitulé « un bon mari ou un bon salaire, individualiser les droits sociaux pour l'égalité entre femmes et hommes », Valérie Lootvoet, directrice et coordinatrice de l'Université des femmes, a mis en

évidence le paradoxe qui subsiste dans les différences salariales et ce qu'il induit dans le schéma familial.

Claude Harlez, coprésidente de la Commission Femmes de l'IRB de la CGSP, a ensuite traité de « la fiscalité avantageant les couples », démontrant que des mesures *a priori* destinées à redistribuer les revenus au sein du couple, profitent *in fine* aux ménages les plus aisés et particulièrement aux hommes alors que ce sont les femmes isolées qui devraient en bénéficier.

Bernard Cuvelier, fonctionnaire retraité, et Johann Poulain, délégué CGSP au service des pensions ont ensuite comparé le régime des pensions de retraite et de survie des fonctionnaires et le régime des travailleurs salariés.



Une centaine d'affilié(e)s et de délégué(e)s ont participé à cette journée. Témoins de leur intérêt, les nombreuses questions et interventions qui ont enrichi les débats.

Les documents présentés lors de cette journée sont accessibles sur le site : <http://www.cgsp-acod-bru.be/commissions-femmes-vrouwencommissie>

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG*

L'actualité de l'IRB en direct sur votre Smartphone

L'Internet mobile est en plein essor et l'Interrégionale de Bruxelles a décidé de lancer des applications dédiées pour rester en contact étroit avec ses militants utilisant ces nouvelles technologies de l'information. Elles permettent d'être tenu au courant en temps réel de l'actualité syndicale postée sur le site web de l'Interrégionale.

Disponibilités des articles hors-connexion



Ces applications récupèrent les articles publiés et les rendent disponibles sur les appareils mobiles. Si une connexion au réseau est disponible l'application récupère automatiquement les dernières informations et les met à jour.

Les articles sont stockés dans la mémoire de l'appareil mobile et il est dès lors possible de les consulter dans n'importe quelles conditions.

- Et sur Android Market (téléphones portables et tablettes) ou en scannant le QR code ci-contre.



Lors de l'installation, chaque affilié se verra proposer d'adhérer au système de notification active.

QR code site web de l'IRB

Un « QR code » est également associé au site web de l'Interrégionale. Scanné avec une application mobile *ad hoc*, il renvoie l'affilié vers le site web de l'Interrégionale www.cgsp-acod-bru.be

N'attendez plus !

Téléchargez gratuitement les applications CGSP Bruxelles bilingues.

- Sur l'App Store via iTunes ou en scannant le QR code ci-contre (iPhone, iPad)



www.cgsp-acod-bru.be



Drôle d'époque

Alors qu'en France de nombreux mois de discussions ont été nécessaires pour réformer les pensions, force est de constater qu'en Belgique le fait d'avoir sauvé le pays a donné des ailes à nos élus.

Je me dois de leur tirer un coup de chapeau car en quelques jours ils ont pu voter une loi aussi importante que la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, loi qui modifiera en profondeur les pensions tant du secteur public que privé. Et cela malgré le succès indéniable, n'en déplaise à d'aucuns, de la journée de grève générale du secteur public du 22 décembre 2011.

Alors est-ce un échec cette grève ? Non, elle a permis de pointer le déni de démocratie dont a fait preuve le gouvernement en faisant voter cette loi sans aucune consultation des organisations représentatives des travailleurs. D'autre part, l'Autorité a pris conscience que sans valorisation du diplôme supérieur pour la durée de la carrière, certains agents n'auraient même plus le choix de prendre une retraite anticipée à 62 ans et 40 ans de carrière. Ce n'est pas pour autant que cette loi nous agréé et nous continuerons avec la FGTB à nous battre pour limiter au maximum ses effets néfastes.

Drôle d'époque disons-nous car d'aucuns sont prêts à accepter une régression sociale pour autant que l'on diminue le salaire des ministres, que l'on revoie le tantième des députés, que l'on touche également aux salaires et retraites des fonctionnaires européens, j'en passe et des meilleures.

Désolé, mais ce n'est pas parce qu'on restreindra le train de vie de mon voisin que le mien se portera mieux. Est-ce en diminuant la pension des fonctionnaires que l'on améliorera la pension des salariés ou des indépendants ? Une récente étude de l'OCDE montrait clairement qu'en Belgique seule les pensions du secteur public étaient dans la moyenne européenne, or par la réforme voulue, on réduira globalement la pension du premier pilier des fonctionnaires. On précarisera d'avantage les travailleurs à temps partiel, sans améliorer le sort d'aucun retraité ou futur retraité.

Les retraites du premier pilier (par répartition), les seules basées sur la solidarité intergénérationnelle sont payables, encore faut-il aller chercher l'argent où il se trouve !

Le dernier emprunt d'État où le gouvernement espérait 200 millions d'euros, a rapporté 5,8 milliards d'euros.

Jamais le produit intérieur brut par habitant (PIB) n'a été aussi élevé en Belgique, mais la richesse est de plus en plus mal répartie, l'écart entre les très riches et les autres s'accroît de manière alarmante. Ainsi 15 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté et on peut constater que chez les jeunes le pourcentage de pauvres passe à 25 %.

Est-ce en obligeant les plus âgés à travailler plus longtemps (encore faut-il pour ce faire avoir la santé) que l'on donnera un travail décent aux jeunes qui verront leur stage d'attente prolongé ?

Mais probablement que certains au gouvernement veulent tout simplement diminuer le premier pilier afin de favoriser l'émergence de seconds piliers de pensions (assurances-groupes) et du troisième pilier de pension (épargne pension), faisant là un nouveau cadeau aux banques et autres assurances qui sont pourtant les premières responsables des deux crises financières récentes.

Autre statistique qui interpelle, 27 % des demandeurs d'emploi de plus de 40 ans ont une chance de trouver un travail !

Une société progressiste ne doit-elle pas tendre à l'amélioration du sort de tous en tirant vers le haut les moins bien nantis.

Pour toutes ces raisons, nous serons à nouveau en grève générale mais interprofessionnelle cette fois le 30 janvier 2012 pour bien faire comprendre au gouvernement et au patronat que des solutions alternatives existent et que la FGTB avec le front commun syndical se battra pour une société plus juste, une relance économique durable et contre des mesures d'austérité aveugles...

Agences de notation ou pas, la démocratie doit l'emporter sur les lois du marché... Il y a quelques années déjà au moment du débat sur le Traité constitutionnel, la CGSP avait dénoncé les dérives qui nous attendaient si ce traité était voté, en voici maintenant une des conséquences...

Si vous aviez encore des doutes sur la justesse de notre combat, vous trouverez sur notre site www.cgsp-amio.be le cahier spécial de la FGTB « mesures gouvernementales ».

R. Vansaingele

À nouveau gouvernement, nouveau Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la modernisation de l'administration

Premiers contacts avec Monsieur Bogaert, Secrétaire d'État à la Fonction publique.

A. Acte 1

Force est de constater que comme entrée en matière, Monsieur Bogaert n'a pas fait dans la dentelle. Ainsi après un premier contact informel entre les fêtes de fin d'année, nous pouvons lire dans la presse dès le 2 janvier que le Secrétaire d'État estime que 4 ans pour licencier un statutaire c'est trop long.

Bien que la CGSP lui ait fait part de ses remarques fondamentales en matière de cercles de développement et d'évaluation, et de nettes réserves sur une évaluation annuelle, le Secrétaire d'État persiste à vouloir instaurer annuellement un système d'évaluation « allégé » par rapport aux cercles de développement initiés par la réforme Copernic dès 2002.

Nous attendons avec impatience les propositions de textes qui seront soumises à la négociation/concertation et serons très attentifs à ce que les droits des membres du personnel tant statutaires que contractuels soient respectés.

Le Secrétaire d'État nous a également promis pour le 15 janvier au plus tard une proposition relative à la loi relative à la redistribution du travail dans le secteur public (semaine de 4 jours et départ anticipé à mi-temps) dont les effets ont cessé pour toute nouvelle demande au 1^{er} janvier 2012. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès réception de cette proposition.

B. Acte 2

Avant de présenter son projet pour la Fonction publique à la Chambre, Monsieur Bogaert nous invite à en prendre connaissance le mardi 10 janvier, par une convocation lancée le lundi 9 janvier dans l'après-midi. Il nous parle de sa volonté de rendre applicable le bilinguisme fonctionnel au sein des plus hautes fonctions de l'État fédéral, mais aussi des économies que devra réaliser le fédéral au cours des prochaines années soit 290 millions € dès 2012 pour arriver à près de 500 millions € en 2014. Ici aussi aucun texte n'est remis aux organisations syndicales représentatives.

Nous attendons donc ici aussi les propositions du Secrétaire d'État.

À l'occasion de ces deux dossiers, nous avons malheureusement dû constater que Monsieur Bogaert cherche par presse interposée à se faire un nom dans un département qui n'est pas très populaire aux yeux du grand public.

Néanmoins la CGSP ne négociera pas par presse interposée et veillera à ce que la négociation/concertation qui s'annonce très difficile pour les deux années à venir, vu les économies imposées par l'accord gouvernemental, se passe dans des conditions correctes, les membres du personnel de la Fonction publique qui ont fait tourner les institutions pendant ces presque deux ans d'affaires courantes, méritent mieux que des effets d'annonce dans la presse.

Eh Oui, en matière de dialogue social, il n'y a pas que le Ministre des Pensions qui doit faire des progrès...

R. Vansaingele

Promotion barémique A11 vers A12 à l'ancienneté

Alors que la réglementation prévoit que l'agent rémunéré 6 ans par l'échelle A11 obtient l'échelle A12, nous avons constaté que certains départements appliquaient cette règle de manière restrictive en cas de travail à temps partiel.

Nous sommes dès lors intervenus

auprès du SPF Personnel et Organisation pour dénoncer cette interprétation erronée de la réglementation et afin que la situation des intéressés soit corrigée au plus vite.

Suite à notre intervention, P & O interviendra auprès de tous les services afin de rappeler l'application cor-

recte de la réglementation. Les agents devraient donc voir leur situation régularisée rapidement.

R. Vansaingele

SPF FINANCES

Comité de Secteur II

Alors que nous étions toujours en affaires courantes, la négociation/concertation s'est accélérée en cette fin d'année 2011 au niveau du SPF Finances

Ainsi nous avons été convoqués à un comité de négociation et deux comités de concertation début décembre 2011.

I. Négociation (Comité de secteur II Finances) : les cercles de développement

Toute la réunion a été consacrée à une explication claire, complète et précise sur les objectifs à rencontrer dans le cadre des cercles de développement.

But

Le but poursuivi par les cercles de développement sera :

- de réaliser les objectifs du Service Public Fédéral Finances ;
- d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des services offerts ;
- d'augmenter la motivation des collaborateurs ;
- d'améliorer la communication et la collaboration entre les dirigeants et les collaborateurs ;
- de responsabiliser les collaborateurs par une plus grande implication ;
- de préciser les attentes et de les situer dans le contexte plus large de l'organisation ;
- de développer les carrières et les compétences (au sein de la fonction actuelle mais également des compétences nécessaires pour des fonctions ultérieures).

Procédure

La procédure comporte au moins quatre stades tout aussi importants les uns que les autres :

- **l'entretien de fonction** : il sert à discuter du contenu de la fonction, peut-être tenu en même temps que l'entretien de planification et ne

doit pas être renouvelé lors de la période suivante si la fonction n'a pas changé ;

- **l'entretien de planification** sert à convenir des objectifs à atteindre, des moyens à y consacrer (budget, développement des connaissances...);
- **l'entretien de fonctionnement** permet de voir où on en est par rapport aux objectifs à rencontrer, cet entretien devrait permettre de corriger le tir si les objectifs prévus dans l'entretien de planification devaient s'avérer trop optimistes ;
- **l'entretien d'évaluation** clôture la période et est très important car on fait le bilan de la période et on voit si les objectifs fixés ont été rencontrés, cet entretien peut se clôturer par une mention « insuffisant » qui ne sera pas sans conséquences pour le membre du personnel évalué.

Chaque entretien est clôturé par un rapport d'entretien et tous les rapports d'entretien doivent figurer dans le dossier personnel du membre du personnel.

Processus identique pour chaque entretien

Étape 1 : le chef prépare le document de l'entretien (préparation), le valide et l'envoie vers le collaborateur accompagné de l'invitation à l'entretien.

Étape 2 : le collaborateur lit la préparation de son chef fonctionnel et prépare (s'il le souhaite) son entretien dans les espaces qui lui sont réservés (même document).

Étape 3 : le chef fonctionnel et le collaborateur se voient à l'entretien (fonction planification, fonctionnement et évaluation).

Étape 4 : suite à l'entretien, le chef rédige le rapport, le valide et l'envoie pour commentaire à son collaborateur.

Étape 5 : le collaborateur valide

pour réception et prise de connaissance et/ou pour accord après avoir lu le rapport et ajoute des commentaires éventuels.

Étape 6 : le chef fonctionnel reçoit pour lecture les commentaires éventuels ainsi que la « validation » de son collaborateur.

Étape 7 : le rapport est sauvegardé et archivé chez le chef fonctionnel et chez le collaborateur.

Étape 8 : le rapport est imprimé par le chef et signé par le collaborateur et le chef (et toute autre personne concernée) et est ensuite transmis au service du personnel.

La mention « insuffisant »

Elle est attribuée lorsque le fonctionnement du collaborateur est manifestement mauvais et inférieur au niveau attendu (sur base des entretiens de fonction, de planification et de fonctionnement).

Cela suppose de la part du collaborateur à la fois une attitude négative, des résultats insuffisants et de mauvaises performances.

Conséquences :

- pour le membre du personnel contractuel, il y a licenciement immédiat après la première mention « insuffisant ».
- pour le membre du personnel statutaire, la première mention « insuffisant » est suivie d'une période de remédiation de 6 mois. Si au terme de cette période une nouvelle mention « insuffisant » est attribuée, l'agent statutaire est licencié.

“ Il y a donc lieu d'être très attentif non seulement à son fonctionnement personnel durant la période mais aussi aux débats menés lors des différents entretiens et à la retranscription exacte de ces entretiens dans les différents rapports, ce sont ces

éléments qui pourront vous aider à l'occasion d'un éventuel recours. Malheureusement, nous devons le rappeler, aucun recours administratif n'est prévu pour le contractuel qui se voit attribuer la mention « insuffisant » mais son dossier sera utile en cas de recours devant le tribunal du travail.

Mise en œuvre

Les autorités du SPF Finances veulent instaurer les cercles de développement en 3 étapes dont la première débutera le 1^{er} février 2012 pour se terminer le 31 janvier 2013. Elle concernera 120 chefs fonctionnels (évaluateurs) et 1 500 collaborateurs (évalués). Chaque évaluateur recevra une information et une formation d'au moins une journée. Il n'est pas prévu de formation pour l'évalué.

Dans un deuxième temps, période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2014, seront concernés 820 chefs fonctionnels et 8 442 collaborateurs.

La dernière phase se déroulera du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015 ou 31 janvier 2016 et se rapportera à 2 954 chefs fonctionnels et 22 412 collaborateurs.

“ Conclusion : bien que les cercles de développement aient comme objectif principal un meilleur fonctionnement du collaborateur, il ne faut pas perdre de vue qu'en cas de mention finale « insuffisant » les conséquences sont très graves pour l'évalué, aussi n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué si durant les différents stades de votre évaluation vous rencontrez des problèmes !

II. La concertation (Comité intermédiaire de concertation)

Les points principaux soumis à la concertation ont été les suivants :

- projets CNR (Centre national des recherches) et GE (Centres Grandes entreprises) ;
- introduction du télétravail en phase pilote au sein du SPF Finances ;

- extensions des heures d'ouverture de certains bureaux des douanes ;
- dispense de service à compenser en cas d'intempéries.

Projets CNR et GE

Les autorités dans le cadre de la restructuration du SPF Finances et plus particulièrement de l'AG Fiscalité, souhaitent réformer la recherche regroupant actuellement les services de recherche locaux (SRL) et le service des recherches national et international (SRNI) au sein du CNR (Centre national des recherches) qui dépendra de l'Administration Particuliers. Cette restructuration ira de pair avec la rationalisation des implantations des services soit pour les provinces wallonnes et Bruxelles des implantations à Bruxelles, Liège, Namur, Saint-Hubert, Mons et Charleroi.

Pour déterminer le choix éventuel que les agents feraient, l'Autorité souhaite mener une enquête dans laquelle elle demande que chacun exprime 3 choix. Devant le nombre restreint des résidences proposées, la CGSP et les autres syndicats ont demandé que ce choix puisse ne comporter qu'une seule résidence.

Pour les centres Grandes entreprises, qui dépendront de l'Administration des Grandes entreprises, il est prévu comme futures localisations hormis Bruxelles déjà opérationnel, une implantation à Liège (provinces de Liège, Namur et Luxembourg) et à Charleroi (provinces du Hainaut et du Brabant wallon).

Ici également l'Autorité souhaite mener une enquête pour savoir quels seraient les volontaires qui voudraient rejoindre un centre Grandes entreprises.

Comme on réduit sérieusement le nombre de résidences administratives, la CGSP a demandé à ce que les agents puissent avoir une vue d'ensemble des résidences et services qui étaient prévus au sein de l'Administration générale de la Fiscalité, afin que chacun puisse faire le choix personnel qui corresponde le mieux à ses attentes : travailler dans un service

bien précis même si pour cela on doit faire une mutation ou au contraire privilégier un emploi proche de son domicile pour pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

“ La CGSP a remis sur ce dossier sensible l'avis motivé suivant : bien que les adaptations du texte aillent dans le bon sens, la CGSP ne voit pas d'autre possibilité que de formuler un avis négatif pour les motifs suivants :

Pour de nombreux agents des services de recherches et des Grandes entreprises, le choix qui leur est offert est tellement limité que nous ne pouvons pas parler d'un choix. Vu l'incertitude dans laquelle ils sont laissés, cela ne peut avoir qu'un effet négatif sur leur fonctionnement et celui de leur service.

La seule manière correcte d'offrir un choix aux membres du personnel est de leur présenter un choix complet de services et de tâches auxquels ils peuvent aspirer. Par la scission de ce choix l'Autorité ne fait que favoriser l'incertitude et le risque que les agents perdent leurs droits à l'avenir.

Télétravail

L'Autorité propose d'instaurer la possibilité pour un nombre restreint de collaborateurs du département de rendre possible le télétravail tant régulier qu'occasionnel.

Le télétravail se fait toujours sur base volontaire, l'employeur ne peut imposer le télétravail à un collaborateur et l'agent ne peut exiger de faire du télétravail.

“ Avis motivé de la CGSP-AMiO qui se réjouit du fait que l'Autorité veuille rendre applicable au SPF Finances l'arrêté royal du 22 novembre 2006. Nous sommes aussi demandeurs dans ce dossier.

Néanmoins, nous tenons à émettre les réserves suivantes :

- ce n'est pas un droit pour le personnel, ce qui peut mener à des décisions arbitraires ;
- différents coûts, qui sont incontestables.

blement des dépenses propres à l'employeur, sont reportés sur le membre du personnel ;

- les dégâts causés par un mauvais fonctionnement du matériel de télétravail aux autres biens du télétravailleur sont-ils couverts par l'employeur ?

Modification des heures d'ouverture de certains bureaux des douanes

Ces modifications concernaient principalement :

- les succursales Antwerpen D, Brugge DA, Gent DAE, Oostende DAE, Zeebrugge D qui seront dorénavant ouvertes du lundi au vendredi de 7 heures à 17 heures et le samedi de 7 heures à 13 heures ;
- les services douaniers dans les ports de Gand, Ostende et Zeebrugge qui seront dorénavant ouverts pour le trafic de marchandises du lundi au samedi de 7 heures à 17 heures.

“ Avis motivé de la CGSP AMiO qui demande que :

- du personnel en nombre suffisant soit recruté avant tout changement ;
- la charge de travail chiffrée nous soit présentée ;
- un régime de travail soit développé dans le cadre du travail en service continu.

Compte tenu des problèmes qui sont déjà apparus en relation avec la récupération et/ou le paiement des heures supplémentaires, nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif dans l'état actuel de ce projet.

Dispense de service à compenser en cas d'intempéries

L'Autorité instaure une dispense de service à compenser à l'agent qui est dans l'incapacité de rejoindre son service pour cause d'intempéries. C'est au chef de service à accorder cette dispense de service.

“ Avis motivé de la CGSP AMiO qui estime que la présente note peut conduire à une plus grande sécurité juridique pour les membres du personnel, de sorte qu'ils n'ont pas à tenter l'impossible pour rejoindre leur lieu de travail, si les circonstances climatiques rendent le parcours impraticable ou dangereux. Nous donnons donc un avis positif.

Cependant, nous soulignons que le chef local n'est pas nécessairement informé de la situation climatique dans la région de résidence de ses collaborateurs, en particulier si le chef local vit dans une autre région. De plus, la CGSP AMiO regrette également qu'aucune possibilité ne puisse être trouvée afin qu'une dispense de service à ne pas compenser soit donnée en cas de force majeure.

R. Vansaingele

SPF JUSTICE

De quoi demain sera-t-il fait ?

Saint-Nicolas, dans sa botte, nous a apporté un gouvernement de plein exercice (très peu social) et pour le SPF Justice le grand Saint nous offre l'ancien ministre de l'Intérieur

L'usage veut, lorsqu'un nouveau ministre entre en fonction, qu'il invite les Organisations syndicales représentatives afin de faire connaissance, d'aborder avec lui les dossiers en souffrance, nous permettre de poser nos demandes futures et nous exposer ses intentions en ce qui concerne l'avenir du département de la Justice.

Force est de constater que depuis le 6 décembre aucun contact n'a été pris par le cabinet du ministre, hormis pour discuter d'une situation conflictuelle au Centre pour jeunes de Saint-Hubert.

Conflit ayant pour origine l'agression d'agents par un mineur dessaisi, acte de violence ayant entraîné une incapacité de travail de 5 agents suivi d'un conflit social bien légitime.

La reprise du travail ayant eu lieu le 24 décembre suite à une réunion de plus de 6 heures, le 23 janvier après présentation d'un accord au personnel.

Les délégations syndicales ont pris l'initiative d'une demande, par écrit le 4 janvier dernier, de rencontre avec la nouvelle autorité politique du département.



À notre grand regret cette demande est restée lettre morte.

Après un contact téléphonique un membre du cabinet nous fait savoir qu'un Comité de secteur III serait convoqué dans les délais légaux pour la mi-janvier, première entorse à la réglementation puisque la réunion doit être convoquée dans un délai de 10 jours et le billet est daté du 10 janvier.

Caramba, Madame la ministre, est-ce cela la conception du nouveau dialogue social, promis dans l'accord de gouvernement... Cela PROMET !

Nous vous tiendrons, cher lecteur, informé de l'évolution de la situation.

Pourtant les dossiers « brûlants » à la Justice sont nombreux :

- Un des premiers étant l'incendie du Palais de Justice de Bruxelles le 3 janvier. La CGSP, grâce au travail de ses délégués de l'Ordre judiciaire, a obtenu, en front commun, une rencontre avec l'Autorité pour qu'enfin la sécurité du Palais de Justice de Bruxelles soit traitée en priorité.

Rappelons que depuis des années nous demandons, dans les instances idoines, un respect des obligations de l'employeur en matière de Sécurité et de Bien-être au travail, faut-il toujours un incident sérieux pour être entendus ?

Nous avons, une nouvelle fois, exigé un rapport des pompiers quant à l'incident et ses conséquences, nous avons demandé un nouveau rapport du SIPPT du SPF Justice, de plus nous avons aussi en front commun sollicité une rencontre avec la ministre concernant cette problématique pour pouvoir lui remettre les anciens documents du SIPPT concernant le Palais de Justice de Bruxelles.

- En ce qui concerne les Maisons de Justice le transfert de compétences aux Régions est un dossier extrêmement important, nous serons particulièrement attentifs lors des discussions sur cette matière, nous ne voulons aucune improvisation, il nous faut des réunions préparatoires et nous composerons notre délégation avec des techniciens ayant une parfaite connaissance du terrain.

Pour les Prisons, nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce d'engagement de 1 000 agents de surveillance en 2012, mais n'oublions pas

que tous ne seront pas opérationnels immédiatement, stage et formation d'une année sont des éléments dont il faudra tenir compte.

Une tradition importante, à laquelle nous ne faillirons pas, est l'élaboration de cahiers revendicatifs, pour les nombreuses divisions qui composent le SPF Justice. Ils sont en cours d'élaboration et seront prochainement présentés à la nouvelle ministre.

L'avenir verra quel accueil l'Autorité réservera à nos demandes, quoi qu'il en soit nous serons amenés à nous revoir, **pour concerter, négocier et dialoguer.**

Alors, Madame la ministre nous vous disons à bientôt.

M. Jacobs

SPF JUSTICE – GREFFES ET PARQUETS

Le fossé entre les greffiers et les syndicats représentatifs se comble

Fin 2011, le Bureau de la Fédération nationale des greffiers des cours et tribunaux (CENEGER) a cherché à se rapprocher de la CGSP.

Le Président de la Centrale a organisé une réunion. Celle-ci a été caractérisée par une ambiance positive et les anciens préjugés ont été corrigés. L'association professionnelle n'a absolument pas l'ambition de se muer en un syndicat corporatiste spécifique. Elle est d'accord pour dire que le statut administratif et pécuniaire est notre domaine.

D'autre part, elle dispose d'un important savoir au sein d'une base de

2 000 greffiers et elle offre son savoir-faire afin d'améliorer le fonctionnement de la justice en général et du personnel en particulier.

Dans son bulletin « *Le trait d'union* », cette ASBL appelle clairement au rassemblement des forces entre les syndicats et cette organisation professionnelle. L'ASBL demande toutefois bel et bien à être entendue dans le domaine relatif au contenu et à la fonction des greffiers. La CGSP n'a aucun intérêt à ne pas prêter une oreille attentive à l'expertise de CENEGER. En notre qualité de syndicat représentatif, ce sont bien évidemment les membres qui mandatent

de manière statutaire les négociateurs mais écouter la position des greffiers sur le contenu de l'emploi ne pose en soi aucun problème.

L'appel de CENEGER au « rassemblement des forces » ne contredit absolument pas le slogan de la CGSP « ensemble, on est plus forts ». Les deux organisations doivent organiser les travailleurs pour aboutir à de meilleures conditions de travail et à un service public optimal.

Notre expert, Hans Dekoster suivra le dossier.

G. Rasschaert et M. Jacobs

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Rencontre avec le Ministre de la Défense

Le 10 janvier 2012, le Ministre De Crem a convié les organisations syndicales à lui faire part de leurs priorités pour cette nouvelle législature. Reçus séparément, nous avons mis l'accent sur plusieurs points qui nous semblent les plus urgents et les plus importants.

A. Pensions

La CGSP-Défense est consciente que le fait de ne pas avoir été touché par les nouvelles mesures qui visent à augmenter l'âge de la pension n'est que temporaire. Nos collègues de la Police et de la SNCB se disent probablement la même chose... Raison pour laquelle nous avons demandé au Ministre de ne prendre aucune initiative personnelle dans ce domaine sans que les organisations représentatives soient consultées.



B. Reclassement

Depuis de nombreuses années, le personnel qui est victime d'un accident ou d'une maladie entraînant une perte de sa catégorie opérationnelle est trop souvent sanctionné par une perte d'emploi, alors que la Défense pourrait très facilement le reclasser dans une autre fonction, comme cela se passe dans les autres Départements. Nous avons donc demandé au Ministre de mettre en application, d'une manière ou d'une autre, l'art. 71 de la loi du Concept de carrière Mixte (CCM). Celui-ci prévoit la réorientation interne ou externe du personnel concerné.

C. Mutations

Lors d'une mutation d'un membre du personnel, la Défense doit tenir compte de différents aspects, dont la situation sociale et médicale du personnel. Régulièrement, ces deux derniers critères sont éludés. Bien que la CGSP-Défense soit consciente de la difficulté que représentent ces mutations du personnel en essayant de satisfaire le plus grand nombre, il n'en reste pas moins que des règles strictes doivent être adoptées et précisées dans un règlement. Dans le même ordre d'idée, nous avons souligné, une fois de plus, qu'il est inacceptable qu'un militaire d'Arlon soit muté à Tournai pour effectuer une fonction de logisticien, alors qu'un autre habitant de Tournai est muté à Arlon pour remplir la même fonction !

D. Directives

La multitude de documents qui sont publiés chaque année est impressionnante et la simplification administrative ne semble pas être une priorité de l'État-major. En outre, certaines directives sont publiées sans la moindre concertation, alors que le statut syndical l'impose. Nous avons donc demandé que la politique dans ce domaine soit revue et que le Ministre prenne ses responsabilités.

E. Accord sectoriel

Nous n'avons pas pu nous empêcher de rappeler au Ministre notre méfiance et notre refus de signer l'accord sectoriel de 2008, dont très peu

de points ont été réalisés. Pour le nouvel accord, nous demandons que les objectifs soient mieux définis, dans le temps et financièrement. Mi-février, une rencontre aura lieu sur ce sujet.

F. Situation budgétaire

Le gel de 177 millions d'euros a été abordé et le Ministre espère bien les récupérer, car il n'est pas dans ses intentions de fermer d'autres casernes, sauf si un nouvel effort budgétaire est demandé. Pourtant, sur fond de récession, on se demande s'il pourrait en être autrement. Ceci ne ferait qu'aggraver la saturation des quartiers existants et l'augmentation du nombre de mutations. Selon Pieter De Crem, le prochain contrôle budgétaire du mois de mars fera très mal, mais il croise les doigts pour que la Défense ne soit pas trop touchée.

Conclusion

Chaque fermeture de caserne provoque des dégâts sociaux et économiques que beaucoup ne soupçonnent pas. Électoralement parlant, notre Département ne représente que peu d'intérêt. Dès lors, si la prochaine économie annoncée par Olivier Chastel et estimée à 850 millions d'euros se confirme mi-février, la Défense devra passer à la caisse comme tout le monde. Nous demandons à nos délégués d'être attentifs à la suite des événements, car nous ne sommes pas au bout de nos surprises et 2012 sera une année extrêmement chargée !

P. Descy

Mons • Congrès statutaire du 2 mars 2012

Dans le respect de nos statuts, les mandats suivants sont à pourvoir :

- un président, sortant et rééligible ;
- un vice-président, sortant et rééligible ;
- un secrétaire, sortant et admis à la pension ;
- un secrétaire adjoint, sortant et rééligible ;

- un trésorier, sortant et rééligible ;
- un trésorier adjoint, sortant et rééligible ;
- trois vérificateurs aux comptes sortants dont un est rééligible.

Les mandats sont attribués en fonction des statuts et des décisions de congrès en vigueur.

Les candidatures doivent être introduites et parvenir au plus tard le 17 février 2012 auprès de la CGSP-AMiO - Rue Lamir, 18/20 à 7000 Mons.

J. Lion

Namur • Congrès statutaire 2012

Le 23 mars 2012 dès 9h30, se tiendra le congrès statutaire sectoriel (à la rue de l'Armée Grouchy 41, Namur).

Un appel aux candidatures pour les mandats suivant est lancé :

- Secrétaire régionale : Maria Bongiovanni, sortante et rééligible ;

- Secrétaire régional adjoint : Stéphane Verbruggen, sortant et rééligible ;
- Président : Ernest Dreze, sortant ;
- Vice-président : Claude Mengeot, sortant ;
- Deux vérificateurs aux comptes :
 - Agnès Pillot, sortante et rééligible ;
 - Didier Degehet, sortant et rééligible.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à la Camarade Maria Bongiovanni, Secrétaire régionale pour le 20 février 2012 au plus tard.

M. Bongiovanni

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • La Commission européenne s'entête dans l'erreur
- 4 / Dossier • La Belgique sous pression européenne
- 5 / Ils accusent... Magnette, Onkelinx, Maystadt, De Grauwe
- 7 / Dans nos régionales
- 8 / IRB • La Commission Femmes de l'IRB poursuit ses travaux / L'actualité de l'IRB en direct sur votre Smartphone

www.cgsp-wallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • Drôle d'époque

Fédéral

- 10 / Monsieur Bogaert, nouveau Secrétaire d'État à la Fonction publique
/ Promotion barémique
- 11 / SPF Finances • Comité de Secteur II
- 13 / SPF Justice • De quoi demain sera-t-il fait ?
- 14 / SPF Justice • Le fossé entre les greffiers et les syndicats représentatifs se comble
- 15 / Défense-Militaires • Rencontre avec le Ministre de la Défense

Dans nos régionales

- 16 / Régionale de Mons • Congrès statutaire 2012
/ Régionale de Namur • Congrès statutaire 2012

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11